

TEXTE ADOPTE n° **346**

« *Petite loi* »

---

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

ONZIEME LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1998-1999

---

17 juin 1999

---

## PROJET DE LOI

ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE NATIONALE  
EN PREMIÈRE LECTURE,

*portant règlement définitif du budget de 1997.*

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros : **1277, 1603 et 1685.**

**Lois de finances.**

## Article 1er

Les résultats définitifs de l'exécution des lois de finances pour 1997 sont arrêtés  
aux sommes mentionnées ci-après :

(En francs.)

	Charges	Ressources
<b>A. – Opérations à caractère définitif</b>		
<i>Budget général et comptes d'affectation spéciale</i>		
<b>Ressources</b>		
Budget général (1).....	1 651 805 473	
252,99		
<i>A déduire :</i>		
Dégrèvements et remboursements d'impôts.....	- 265 594 888	
<u>806,17</u>		
Sous-total.....	1 386 210 584	
446,82		
Comptes d'affectation spéciale.....	<u>89 254 875</u>	
<u>423,50</u>		
Total.....		1 475 465 459 870,32
...		
<b>Charges</b>		
<i>Dépenses ordinaires civiles :</i>		
Budget général.....	1 639 280 565	
494,76		
<i>A déduire :</i>		
Dégrèvements et remboursements d'impôts.....	- 265 594 888	
<u>806,17</u>		
Sous-total.....	1 373 685 676	
688,59		
Comptes d'affectation spéciale.....	<u>18 068 484</u>	
<u>953,44</u>		
Total.....	1 391 754 161 642,03	
...		
<i>Dépenses civiles en capital :</i>		
Budget général.....	99 497 214	
595,03		
Comptes d'affectation spéciale.....	<u>69 208 465</u>	
<u>615,14</u>		
Total.....	168 705 680 210,17	
...		
<i>Dépenses militaires :</i>		
Budget général.....	182 253 156 301,89	
.....		
Totaux (budget général et comptes spéciale).....	1 742 712 998 154,09	1 475 465 459 870,32
<b>Budgets annexes</b>		
Aviation civile	7 857 006 749,42	7 857 006 749,42
Journaux officiels.....	1 017 898 968,96	1 017 898 968,96
Légion d'honneur.....	122 325 754,29	122 325 754,29
Monnaies médailles.....	805 507 256,49	805 507 256,49
et		

Ordre de la	4 249 451,00	4 249 451,00
Libération.....		
Prestations sociales	91 488 560 484,24	91 488 560 484,24
agricoles.....		
Totaux budgets	101 295 548 664,40	101 295 548 664,40
annexes.....		
Totaux (A).....	1 844 008 546 818,49	1 576 761 008 534,72
Solde des opérations à caractère définitif (A).....	267 247 538 283,77	»

(1) Après déduction des prélèvements sur recettes de l'Etat (252 765 750 754,90 F) au profit des collectivités locales et des Communautés européennes.

(En francs.)

	Charges	Ressources
<b>B. – Opérations à caractère temporaire</b>		
<i>Comptes spéciaux du Trésor</i>		
Comptes spéciale..... d'affectation	29 155 875,02	113 222 001,37
Comptes de prêts..... de	6 058 927 212,31	4 863 580 373,55
Comptes d'avances.....	396 287 605 390,60	396 457 537 692,23
Comptes de commerce (résultat net).....	- 410 057 479,47	»
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers (résultat net).....	66 265 958,65	»
Comptes d'opérations monétaires, hors FMI (résultat net).....	- 933 642 842,80	»
<b>Totaux (B).....</b>	<b>401 098 254 114,31</b>	<b>401 434 340 067,15</b>
Solde des opérations à caractère temporaire hors FMI (B).....	»	336 085 952,84
Solde d'exécution des lois de finances hors FMI (A + B).....	266 911 452 330,93	»
Solde d'exécution des lois de finances hors FMI, hors FSC.....	267 710 959 455,55	»

## Article 2

Le montant définitif des recettes du budget général de l'année 1997 est arrêté à 1 651 805 473 252,99 F. La répartition de cette somme fait l'objet du tableau A annexé à la présente loi.

## Article 3

Le montant définitif des dépenses ordinaires civiles du budget général de 1997 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis par ministère conformément au tableau B annexé à la présente loi.

Désignation des titres	Dépenses	Ajustement de la loi de règlement	
		Ouverture de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
I. – Dette publique et dépenses en atténuation de recettes.....	515 484 575 780,36	9 076 387 156,81	4 815 801 376,00
II. – Pouvoirs publics.....	4 301 855 337,46	»	2 588 662,00
III. – Moyens des services.....	634 255 974 459,11	1 825 736 874,60	3 234 670 197,00
IV. – Interventions	485 238 159 917,83	3 771 180 276,50	1 422 091 778,00

publiques.....			
Totaux.....	1 639 280 565 494,76	14 673 304 307,91	9 475 152 015,
...			

#### Article 4

Le montant définitif des dépenses civiles en capital du budget général de 1997 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis par ministère conformément au tableau C annexé à la présente loi.

Désignation des titres	Dépenses	Ajustement de la loi de règlement	
		Ouverture de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
V. – Investissements exécutés par l'Etat.....	25 395 758 565,41	»	35,5
VI. – Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	74 100 619 223,17	»	2 185 591,8
VII. – Réparations des dommages de guerre.....	836 806,45	»	0,5
Totaux.....	99 497 214 595,03	»	2 185 627,9
...			

#### Article 5

Le montant définitif des dépenses ordinaires militaires du budget général de 1997 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis conformément au tableau D annexé à la présente loi.

Désignation des titres	Dépenses	Ajustement de la loi de règlement	
		Ouverture de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
III. – Moyens des armes et services.....	106 259 876 299,66	8 064 040,46	1 046 051 987,8
Totaux.....	106 259 876 299,66	8 064 040,46	1 046 051 987,8
...			

#### Article 6

Le montant définitif des dépenses militaires en capital du budget général de 1997 est arrêté aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis conformément au tableau E annexé à la présente loi.

		Ajustement de la loi de règlement
--	--	-----------------------------------

Désignation des titres	Dépenses	Ouverture de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
V. – Equipement.....	75 061 310 366,04	0,20	1,16
VI. – Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	931 969 636,19	0,19	»
Totaux..... ...	75 993 280 002,23	0,39	1,16

## Article 7

Le résultat du budget général de 1997 est définitivement fixé comme suit :

Recettes .....	1 651 805 473 252,99 F
Dépenses .....	<u>1 921 030 936 391,68F</u>
Excédent des dépenses sur les recettes .	269 225 463 138,69 F

La répartition des recettes et des dépenses fait l'objet du tableau F annexé à la présente loi.

## Article 8

Les résultats des budgets annexes sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits ouverts sont modifiés comme il est dit au même tableau. Ces crédits sont répartis par budget conformément au tableau G annexé à la présente loi.

(En francs.)

Désignation des budgets	Totaux égaux en recettes et en dépenses	Ajustement de la loi de règlement	
		Ouverture de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés
Aviation civile.....	7 857 006 749,42	198 804 078,03	67 947 140,61
Journaux officiels.....	1 017 898 968,96	35 141 934,19	8 472 480,23
Légion d'honneur.....	122 325 754,29	4 656 983,96	2 040 345,67
Monnaies et médailles.....	805 507 256,49	22 033 779,21	48 435 723,72
Ordre de la Libération.....	4 249 451,00	566 089,40	720 622,40
Prestations sociales agricoles.....	91 488 560 484,24	512 478 418,12	399 917 933,88
Totaux.....	101 295 548 664,40	773 681 282,91	527 534 246,51

## Article 9

I. – Les résultats des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent sont arrêtés, pour 1997, aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits et les autorisations de découverts sont modifiés comme il est dit au même tableau et répartis par catégorie de comptes et ministère gestionnaire, conformément au tableau I annexé à la présente loi.

	Opérations de l'année 1997	Ajustements de la loi de règlement
--	----------------------------	------------------------------------

Désignation	Dépenses	Recettes	Ouverture de crédits complémentaires	Annulations de crédits non consommés	Autorisations de découverts complémentaires
<b>I. – Opérations à caractère définitif</b>					
Comptes d'affectation spéciale...	85 947 677 576,48	88 885 728 550,95	700 536 230,94	700 536 230,94	»
<b>II. – Opérations à caractère temporaire</b>					
Comptes d'affectation spéciale...	29 155 875,02	113 222 001,37	»	»	»
Comptes de commerce .....	42 270 779 041,18	42 680 836 520,65	»	»	»
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers .....	»	11 559 624,33	»	»	»
Comptes d'opérations monétaires .....	8 599 391 121,32	8 946 355 351,15	»	»	41 904 878 100,49
	6 058 927 212,31	4 863 580 373,55	1,31	1,31	»
Comptes de prêts .....	396 287 605 390,60	396 457 537 692,23	43 109 557 809,13	43 109 557 809,13	»
Comptes d'avances .....					
	453 245 858 640,43	453 073 091 563,28	43 109 557 810,44	43 109 557 810,44	41 904 878 100,49
Totaux .....	539 193 536 216,91	541 958 820 114,23	43 810 094 041,38	43 810 094 041,38	41 904 878 100,49
Totaux généraux .....					

II. – Les soldes, à la date du 31 décembre 1997, des comptes spéciaux du Trésor dont les opérations se poursuivent, sont arrêtés aux sommes ci-après et répartis, par ministère, conformément au tableau annexé à la présente loi.

(En francs.)

Désignation des catégories des comptes spéciaux	Soldes au 31 décembre 1997	
	Débiteurs	Créditeurs
Comptes d'affectation spéciale : opérations à caractère définitif et à caractère temporaire .....	»	12 950 654 311,65
Comptes de commerce .....	96 693 451,29	2 726 440 196,58
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers ....	178 705 577,31	»
Comptes d'opérations monétaires .....	41 904 878 100,49	16 135 613 831,17
Comptes de prêts .....	123 837 121 953,64	»
Comptes d'avances .....	113 173 459 213,03	»
Totaux .....	279 190 858 295,76	31 812 708 339,40

III. – Les soldes arrêtés au II sont reportés à la gestion 1998, à l'exception d'un solde créditeur de 815349375,54 F concernant les comptes d'opérations monétaires et d'un solde débiteur de 996424933,40 F concernant les comptes de prêts qui font l'objet d'une affectation par l'article de transport aux découverts du Trésor.

### Article 10

Les résultats des comptes spéciaux du Trésor définitivement clos au 31 décembre 1997 sont arrêtés aux sommes mentionnées au tableau ci-après. Les crédits sont modifiés comme il est dit au même tableau.

Désignation	Opérations de l'année	Soldes au 31 décembre 1997	Ajustements de la loi de règlement
-------------	-----------------------	----------------------------	------------------------------------

	Dépenses	Recettes	Débit	Crédit	Ouvertures	Annulations
<b>I. – Opérations à caractère définitif</b>						
Comptes d'affectation spéciale :						
902-18. Fonds pour la participation des pays en développement aux ressources des grands fonds marins.....	»	»	»	»	»	»
902-28. Fonds pour l'accession à la propriété.....	967 000 343,50	»	»	12 564 044,62	»	12 564 044,50
902-29. Fonds pour le logement des personnes en difficulté.....	362 272 648,60	369 146 872,55	»	6 874 223,95	155 387,50	77 882 738,90
Total.....	1 329 272 992,10	369 146 872,55	»	19 438 268,57	155 387,50	90 446 783,40
<b>II. – Opérations à caractère temporaire</b>						
Comptes de règlement avec les gouvernements étrangers :						
905-11. Opérations de liquidation de l'ancien secteur français de Berlin.....	115 184 046,98	37 358 464,00	»	3 127 205,74	»	»
Total général.....	1 444 457 039,08	406 505 336,55	»	22 565 474,31	155 387,50	90 446 783,40

## Article 11

Le solde débiteur des pertes et profits sur emprunts et engagements de l'Etat est arrêté au 31 décembre 1997 à la somme de 2527087456,80 F, conformément au tableau ci-après :

(En francs.)

Opérations	Dépenses	Recettes
Annuités non supportées par le budget général ou un compte spécial du Trésor.....	7 950 454 913,55	»
Pertes sur remboursements anticipés de titres :		»
– pertes sur titres repris en paiement d'impôts.....	129 448,00	»
Pertes de change.....	1 678 462,51	»
Dotations aux amortissements - Charges financières :		
– dotations aux amortissements des primes d'émission des obligations.....	2 370 089 043,72	»
– dotations aux amortissements des suppléments résultant des indexations.....	18 289 878,81	»
Profits sur opérations réalisées par la Caisse d'amortissement de la dette publique - opérations sur BTAN.....	»	5 426 043 736,01
Pertes et profits divers sur emprunts et engagements :		
– pertes sur emprunts à long terme.....	4 279 615 025,87	»
– profits divers sur emprunts à long terme.....	»	6 010 579 494,60

- pertes sur BTAN.....	1 470 199 462,70	»
- profits sur BTAN.....	»	2 864 454 500,00
- pertes diverses.....	740 000 000,00	»
- profits divers.....	»	2 291 047,75
Totaux.....	16 830 456 235,16	14 303 368 778,36
Solde.....	2 527 087 456,80	

## Article 12

I. – Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 676628,40 F, les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'Etat, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 6 décembre 1995 et du 21 mai 1997, au titre du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

II. – Sont reconnues d'utilité publique, pour un montant de 1925929,09 F, les dépenses comprises dans la gestion de fait des deniers de l'Etat, jugée par la Cour des comptes dans ses arrêts du 11 septembre 1996 et du 12 novembre 1997, au titre du ministère de la défense.

## Article 13

I. – Les sommes énumérées ci-après, mentionnées aux articles 7, 9 (III) et 11, sont transportées en augmentation des découverts du Trésor :

- Excédent des dépenses sur les recettes du budget général de 1997 .....	269 225 463 138,69 F
- Remises de dettes aux pays les moins avancés .....	996 424 933,40 F
- Pertes et profits sur emprunts et engagements .....	2 527 087 456,80 F
Total I. - Augmentation des découverts du Trésor.....	272 748 975 528,89 F

II. – Les sommes mentionnées ci-après et visées aux articles 9 (III) et 10 sont transportées en atténuation des découverts du Trésor :

- Résultat net du compte spécial du Trésor « Pertes et bénéfiques de change » soldé chaque année .....	815 349 375,54 F
- Résultat net des comptes spéciaux clos au 31 décembre 1997 .....	22 565 474,31 F
Total II. - Atténuation des découverts du Trésor.....	837 914 849,85 F
Total net à transporter en augmentation des découverts du Trésor (I - II).....	271 911 060 679,04 F

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 17 juin 1999.*

*Le Président,*

*Signé : LAURENT FABIUS.*

## ETATS LEGISLATIFS ANNEXES

(TABLEAUX A à G et I)

Se reporter aux documents annexés au projet de loi portant règlement définitif du budget de 1997 (n° 1277), sans modification.

*Vu pour être annexé au projet de loi adopté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 17 juin 1999.*

*Le Président,*

*Signé : LAURENT FABIOUS.*